



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,  
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:  
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

---

**Communiqué de presse**  
Non officiel

N° 2003/18  
Le 11 juin 2003

**Certaines procédures pénales engagées en France**  
**(République du Congo c. France)**

**Demande en indication de mesure conservatoire**

**La Cour rendra son ordonnance le mardi 17 juin 2003 à 10 heures**

LA HAYE, le 11 juin 2003. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, rendra son ordonnance relative à la demande en indication de mesure conservatoire présentée par la République du Congo en l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France), le mardi 17 juin 2003 à 10 heures.

Le président de la Cour, M. Shi Jiuyong, donnera lecture de l'ordonnance au cours d'une séance publique qui se tiendra dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, siège de la Cour.

Historique de la procédure

La République du Congo a présenté sa demande en indication de mesure conservatoire le 9 décembre 2002 lorsqu'elle a déposé au Greffe de la Cour une requête introductive d'instance contre la France visant à faire annuler les actes d'instruction et de poursuite accomplis par la justice française à la suite d'une plainte pour crimes contre l'humanité et tortures émanant de diverses associations et mettant en cause le président de la République du Congo, S. Exc. M. Denis Sassou Nguesso, le ministre congolais de l'intérieur, S. Exc. M. Pierre Oba, ainsi que d'autres personnes, dont le général Norbert Dabira, inspecteur général des forces armées congolaises et le général Blaise Adoua, commandant la garde présidentielle.

Dans sa demande, la République du Congo a prié la Cour d'indiquer une mesure conservatoire «tend[ant] à faire ordonner la suspension immédiate de la procédure suivie par le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Meaux».

Des audiences publiques sur la demande en indication de mesure conservatoire ont été tenues les 28 et 29 avril 2003. Lors de ces audiences, la République du Congo a confirmé sa demande en indication de mesure conservatoire tandis que la France a prié la Cour de rejeter cette demande et de ne pas indiquer de mesure conservatoire.

---

## NOTE A LA PRESSE

1. La séance publique se tiendra dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle **à condition d'être éteints ou réglés sur un mode silencieux**. Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Les représentants de la presse pourront assister à la séance sur présentation d'une carte de presse. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

3. **Il n'est possible d'effectuer des prises de vues dans la grande salle de justice que pendant quelques minutes à l'ouverture de la séance.** La lecture de l'ordonnance sera retransmise intégralement et en direct sur grand écran dans la salle de presse au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5). Les équipes de télévision peuvent se brancher directement sur le nouveau système vidéo de la Cour. Elles sont toutefois priées de prévenir en temps utile le département de l'information. Les journalistes souhaitant effectuer un enregistrement sonore de la lecture de l'ordonnance peuvent se brancher directement sur le système audio de la Cour, en salle de presse lui aussi.

4. A la fin de la séance, un communiqué de presse, un résumé de l'ordonnance ainsi que le texte intégral de celle-ci seront distribués dans la salle de presse.

5. Tous les documents susmentionnés seront simultanément disponibles sur le site internet de la Cour ([www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)).

6. Les représentants de la presse pourront utiliser le téléphone situé dans la salle de presse pour les appels en PCV ou les appareils publics du bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

7. M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél. : +31 70 302 2336), Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information (tél. : +31 70 302 2337 — courrier électronique : [information@icj-cij.org](mailto:information@icj-cij.org)), sont à la disposition de la presse pour tout renseignement et pour procéder aux arrangements nécessaires aux équipes de télévision.

---